



Bombardier La semaine de tous les dangers Page B 1



Oscar Hochelaga, terre des âmes pour le Canada Page B 8



Compteurs d'eau Montréal n'est pas encore prête Page A 3

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 218

LE DEVOIR, LE MARDI 26 SEPTEMBRE 2017

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$



Peu habitués à ce que le mercure atteigne les 31 degrés Celsius (sans parler de l'indice humidex) aussi tardivement dans la saison estivale, les Montréalais cherchent l'ombre, comme ici au parc La Fontaine. Dans plusieurs écoles, élèves et professeurs tentent de s'acquitter de leur tâche dans des locaux mal ventilés.

ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

CANICULE

La chaleur, un trouble pour l'apprentissage

Vieux bâtiments et chaleur suffocante donnent des maux de tête aux élèves et aux enseignants

MARCO FORTIER
JESSICA NADEAU

La chaleur inhabituelle perturbe les classes dans les écoles de Montréal. Les locaux mal ventilés, l'absence de climatisation ou même le mauvais état des fontaines d'eau compliquent la tâche des enseignants et des élèves, qui souffrent de la chaleur accablante.

Le mot d'ordre est clair dans les écoles du Québec : buvez beaucoup d'eau et restez au frais. La directive a été suivie avec plus ou moins d'assiduité à l'école FACE, rue Univer-

sity, fréquentée par plus de 1300 élèves du primaire et du secondaire : des enseignants, parents et élèves doutent de la qualité de l'eau.

Cette école, construite au début du siècle dernier, a besoin de rénovations de 100 millions de dollars, selon la Commission scolaire de Montréal (CSDM). L'année dernière, une interdiction de consommer l'eau a été déclarée à l'école FACE à cause de la présence de plomb. Les tuyaux de plomb ont été remplacés. La CSDM, qui a indiqué au *Devoir* que l'eau est potable à l'école FACE, a tout de même distribué des bouteilles d'eau dans l'établissement, lundi après-midi.

« Je me suis promené dans l'école, plusieurs abreuvoirs donnent un mince filet d'eau, ou encore de l'eau chaude ou de mauvais goût. Certains élèves ne boivent pas assez au moment où la température est insupportable à certains endroits dans l'école », dit Geneviève Dodin, mère de trois enfants qui fréquentent l'école FACE.

C'est la réalité des écoles publiques à Montréal et ailleurs : les bâtiments d'un autre siècle souffrent d'un important déficit d'entretien — ou ont besoin d'une mise à niveau. À peine 16

VOIR PAGE A 8 : CANICULE

RÉFÉRENDUMS ABOLIS

Le pouvoir citoyen mis entre parenthèses

Un comité de travail rejette les propositions contraignantes pour les municipalités

ISABELLE PORTER
à Québec

Le groupe de travail mandaté par le ministre Martin Coiteux pour trouver une formule de rechange aux référendums municipaux a rejeté toutes les propositions donnant un rapport de force aux citoyens.

Dans le rapport qu'il a remis au ministre en juillet, le groupe de travail a rejeté l'idée d'accorder un pouvoir d'initiative aux citoyens. Un tel mécanisme leur aurait permis de forcer la ville à tenir une consultation indépendante pour un projet majeur, par exemple.

« Il paraît préférable de ne pas étendre un tel droit de manière impérative », explique-t-on. « Cette mesure devrait plutôt demeurer facultative pour l'instant. »

Même chose pour l'idée de tenir des audiences indépendantes pour les projets majeurs. A nouveau, le rapport conclut qu'il vaut mieux « laisser les municipalités libres de déterminer les moyens à retenir en matière de participation publique ».

Rappelons que ce rapport avait été commandé en mai dans la foulée du projet de loi 122, qui permet aux villes de soustraire leurs décisions à des référendums. Pour tempérer certaines inquiétudes, le ministre avait ajouté qu'il en profiterait pour améliorer la participation publique en général. Les villes qui aboliraient les référendums devraient dès lors adopter des politiques de participation publique modernisées.

Le groupe de travail devait définir les contours de ces politiques en vue d'un nouveau règlement ministériel. Il était constitué de représentants des villes, de l'Institut du Nouveau Monde (INM) et de l'organisme Vivre en ville. Le ministère complétait le groupe à titre de secrétaire.

VOIR PAGE A 8 : RÉFÉRENDUMS

AUJOURD'HUI



Actualités Pour une poignée de votes. François Legault veut ressusciter sous une forme ou une autre l'aide financière à la mère au foyer. Il faut s'en alarmer, écrit Michel David. Page A 3



Avis légaux..... B 4
Décès..... B 6
Météo..... B 4
Mots croisés..... B 5
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 5

CATALOGNE

Le Barça joue sur le terrain politique

Fidèle à sa tradition, le club de soccer de Barcelone défend le droit à l'autodétermination

GABRIEL ANCTIL
à Barcelone

Un club de soccer qui se mêle de politique? Le 20 septembre dernier, quelques heures à peine après que Madrid eut effectué des perquisitions dans les bureaux du gouvernement régional catalan, en plus d'arrêter une douzaine de ses hauts responsables, l'organisation sportive diffusait un communiqué de presse au ton tranchant. « Le FC Barcelona réitère son engagement historique pour la défense de la nation, de la démocratie, de la liberté d'expression, de l'autodétermination et condamne tout geste qui pourrait contrevenir à l'exercice de ces droits. »

Cette sortie n'a pas surpris Núria Redú, 38 ans, rencontrée sur une terrasse du quartier de Gràcia : « Je suis fière de la réaction du Barça. L'organisation reste à



JOSEP LAGO AGENCE FRANCE-PRESSE

Dès sa fondation en 1899, il a été entendu que le club de soccer serait démocratique, populaire et ouvert à tous.

VOIR PAGE A 8 : BARÇA

5 novembre 2017

Élection Montréal

jevotepourmaville.ca

ÉLECTION GÉNÉRALE • DIMANCHE 5 NOVEMBRE 2017

AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Avis est donné aux électeurs de la Ville de Montréal que :

La liste électorale a été déposée aux archives de la Ville de Montréal le **25 septembre 2017**. Elle fera l'objet d'une révision avant de servir à l'élection générale.

Pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale, toute personne doit :

- être une personne physique
- être âgée de 18 ans ou plus le **5 novembre 2017**
- **et, au 1er septembre 2017,**
- être de citoyenneté canadienne
- ne pas être en curatelle
- ne pas être frappée d'une incapacité prévue par la loi

Toute personne doit de plus remplir l'une des conditions suivantes :

- être domiciliée sur le territoire de la Ville de Montréal **au 1er septembre 2017**, et au Québec depuis au moins le 1er mars 2017;
- ou**
- être propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la Ville de Montréal depuis **au moins le 1er septembre 2016** et avoir transmis une demande écrite d'inscription au Bureau du président d'élection;
- ou**
- être occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville de Montréal depuis **au moins le 1er septembre 2016** et avoir transmis une demande écrite d'inscription au Bureau du président d'élection.

Dans le cas d'un immeuble appartenant à des copropriétaires indivis ou d'un établissement d'entreprise occupé par des cooccupants, seul le copropriétaire indivis ou le cooccupant désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou des cooccupants ayant le droit de vote, a le droit d'être inscrit sur la liste électorale comme propriétaire de l'immeuble ou occupant de l'établissement d'entreprise. Cette procuration doit être transmise au Bureau du président d'élection.

Une personne qui est un électeur à plus d'un titre ne peut être inscrite sur la liste électorale qu'à un seul de ceux-ci, selon l'ordre de priorité suivant :

- à titre de personne domiciliée
- à titre de propriétaire unique d'un immeuble
- à titre d'occupant unique d'un établissement d'entreprise
- à titre de copropriétaire indivis d'un immeuble
- à titre de cooccupant d'un établissement d'entreprise

Nul ne peut être inscrit à plus d'un endroit sur la liste électorale de la Ville de Montréal.

• IMPORTANT •

Dans le cas d'une demande d'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la Ville de Montréal, la personne qui fait cette demande auprès d'une commission de révision doit préciser l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et présenter deux documents l'identifiant, l'un confirmant son nom et sa date de naissance, et l'autre son nom et l'adresse actuelle de son domicile.

Vous pouvez consulter la liste électorale et présenter des demandes d'inscription, de radiation ou de correction à la commission de révision **de votre choix** aux dates et aux heures suivantes :

Samedi 7 octobre – de 13 h à 18 h
Dimanche 8 octobre – de 13 h à 18 h
Mardi 10 octobre – de 14 h 30 à 20 h
Mercredi 11 octobre – de 14 h 30 à 20 h
Jeudi 12 octobre – de 14 h 30 à 20 h
Vendredi 13 octobre – de 14 h 30 à 20 h
Samedi 14 octobre – de 13 h à 18 h
Dimanche 15 octobre – de 13 h à 18 h
Lundi 16 octobre – de 14 h 30 à 20 h
Mardi 17 octobre – de 14 h 30 à 22 h

Les commissions de révision siégeront aux endroits suivants du 7 au 17 octobre :

ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE

HABITATIONS SAINT-FIRMIN
2025, boulevard Henri-Bourassa Est,
salle communautaire

BUREAU D'ÉLECTION
5995, boulevard Gouin Ouest, bureau 200

ARRONDISSEMENT D'ANJOU

BUREAU D'ÉLECTION
8150, boulevard Métropolitain Est,
bureau 200

ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES- NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

BUREAU D'ÉLECTION
5858, chemin de la Côte-des-Neiges,
bureau 510

BUREAU D'ÉLECTION
3285, boulevard Cavendish, bureau 370

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
3200, rue Jean-Brillant, 2^e étage

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

BUREAU D'ÉLECTION
50, 15^e Avenue

ARRONDISSEMENT DE LASALLE

BUREAU D'ÉLECTION
55, avenue Dupras, bureau 118

ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE

BUREAU D'ÉLECTION
255, boulevard Chevrement, 2^e étage

ARRONDISSEMENT DE MERCIER-HOHELAGA-MAISONNEUVE

BUREAU D'ÉLECTION
5730, rue Sherbrooke Est

BUREAU D'ÉLECTION
3890, rue Sainte-Catherine Est, bureau 108

ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD

BUREAU D'ÉLECTION
5200, rue de Charleroi

ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

BUREAU D'ÉLECTION
1431, avenue Van Horne, 2^e étage

ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

SPORTPLEXE PIERREFONDS
14 700, boulevard de Pierrefonds,
salle 205

ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL

HABITATIONS PLATEAU MONT-ROYAL
465, avenue Mont-Royal Est,
salle communautaire

ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES- POINTE-AUX-TREMBLES

BUREAU D'ÉLECTION
12 125, rue Notre-Dame Est, bureau 108

BUREAU D'ÉLECTION
9192, boulevard Maurice-Duplessis

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

BUREAU D'ÉLECTION
5800, rue Saint-Denis, 4^e étage,
bureau 400

BUREAU D'ÉLECTION
4994, rue Beaubien Est, 2^e étage

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT

BUREAU D'ÉLECTION
4418, rue Garand

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

BUREAU D'ÉLECTION
5361, rue Jean-Talon Est

ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST

HABITATIONS ANGRIGNON II
3055, boulevard des Trinitaires

ARRONDISSEMENT DE VERDUN

BUREAU D'ÉLECTION
3901, rue Bannantyne, espace B

CENTRE COMMUNAUTAIRE ELGAR
260, rue Elgar,
salle des boulevards

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

BUREAU D'ÉLECTION
360, rue Saint-Jacques, bureau M-201

MÉTRO BERRI-UQAM
LE PARCHEMIN
505, rue Sainte-Catherine Est

UNIVERSITÉ CONCORDIA
1250, rue Guy

UNIVERSITÉ MCGILL
410, rue Sherbrooke Ouest,
bureau 302

ARRONDISSEMENT DE VILLERAY- SAINT-MICHEL-PARC-EXTENSION

BUREAU D'ÉLECTION
8556, boulevard Pie-IX

BUREAU D'ÉLECTION
505, rue Jean-Talon Est, sous-sol

Montréal,
Le 26 septembre 2017

Le président d'élection
M^e Yves Saindon

514 872-VOTE (8683)
jevotepourmaville.ca

ACTUALITÉS

Pour une poignée de votes

MICHEL DAVID



Cela fait des mois, voire des années, que François Legault jongle avec l'idée de ressusciter sous une forme ou une autre l'idée d'une aide financière à la femme au foyer, que l'ADQ avait lancée il y a quinze ans. Le congrès des jeunes caquistes qui s'est réuni en fin de semaine à Granby servait en quelque sorte de banc d'essai.

Certes, celui des deux parents d'un enfant de quatre ans et moins qui bénéficierait de cette aide pourrait aussi être un homme, mais il est clair que la très grande majorité serait constituée de femmes, particulièrement celles qui ont les plus faibles revenus.

Paradoxalement, la jeune et dynamique candidate que la CAQ présente à l'élection partielle dans Louis-Hébert, Geneviève Guilbault, qui est enceinte de plusieurs mois, est l'antithèse de la femme au foyer. Elle accuse même ses adversaires d'exploiter sa grossesse pour lui nuire.

Le « bon de garde » proposé par l'ADQ durant la campagne de 2003 consistait à verser aux parents qui n'utilisaient pas les garderies subventionnées l'équivalent de la subvention que l'État versait aux centres de la petite enfance (CPE), qui était de 29,85\$ par jour à l'époque. La subvention pour un enfant qui resterait à la maison aurait toutefois été moindre que pour un enfant inscrit dans une garderie non subventionnée.

En 2007, la formule a été modifiée. Un gouvernement adéquiste verserait plutôt une subvention uniforme de 100\$ par semaine, soit 5200\$ par année, pour chaque enfant d'âge préscolaire qui n'occuperait pas une place dans une garderie subventionnée, peu importe qu'il reste à la maison ou qu'il soit confié à une garderie non subventionnée.

◆ ◆ ◆
Dans les deux cas, l'ADQ s'est fait vivement reprocher de vouloir renvoyer à la maison les femmes qui avaient profité de la création des CPE pour entrer sur le marché du travail. La CAQ fera face aux mêmes accusations. La nouvelle Révolution tranquille de M. Legault a des relents de Grande Noirceur.

Le chef caquiste reproche continuellement au gouvernement Couillard de ne pas en faire suffisamment pour le développement économique. Alors que la proportion de la population active diminue inexorablement, le fait d'encourager une partie de la main-d'œuvre à rester chez elle paraît pourtant très mal avisé. Comment M. Legault compte-t-il la remplacer puisqu'il veut aussi abaisser les seuils d'immigration?

Sous prétexte de défendre le « libre choix » des parents, la CAQ fait manifestement le pari que la perspective d'une aide financière substantielle va séduire les jeunes familles du 450 et de la banlieue de Québec, dont elle doit arracher les circonscriptions au PQ et au PLQ pour prendre le pouvoir. Mais à quel prix?

D'ailleurs, même si cette aide était exemptée d'impôt au Québec, elle risque d'être considérée comme un revenu à Ottawa. Il serait paradoxal qu'un parti qui prône une plus grande autonomie fiscale pour le Québec favorise plutôt un transfert dans les coffres fédéraux.

La création du réseau des CPE, il y aura bientôt vingt ans, avait été saluée un peu partout. Il n'a cependant pas eu la vie facile sous les libéraux, qui n'ont jamais caché leur préférence pour les garderies privées. Les intentions de la CAQ sont encore plus menaçantes. La baisse de clientèle — et de revenus — qui en résulterait pourrait menacer l'existence même de certains établissements.

◆ ◆ ◆
D'un sondage à l'autre, une partie significative de l'électorat voit maintenant en M. Legault un candidat tout à fait plausible au poste de premier ministre. Certains continuent toutefois à entretenir des doutes sur son sens de l'État.

Ses dérapages ont été plus rares au cours des derniers mois, si l'on excepte sa proposition saugrenue de démolir le pont de Québec, qui relevait davantage de la crampe passagère au cerveau. Même si elle peut sembler anecdotique, l'indiscrétion qu'il a commise la semaine dernière après sa rencontre avec la première ministre de l'Ontario, Kathleen Wynne, était plus inquiétante.

Il est bien possible qu'au cours de leur tête-à-tête, M^{me} Wynne ait manifesté de l'intérêt pour les projets de barrages de M. Legault, que cet intérêt ait été sincère ou simplement une affaire de courtoisie. Peu importe, la plonger dans l'embarras simplement pour marquer un point contre le premier ministre Couillard, qui a décréto la fin de la construction des grands barrages, était aussi inélégant qu'irresponsable.

Il y a cependant plus grave. M. Legault faisait partie du gouvernement qui a créé les CPE, dont la contribution à la promotion des femmes et au progrès de la société québécoise en général est inestimable. Qu'il envisage de compromettre ce progrès par pur électoralisme est franchement désolant.

mdavid@ledevoir.com



FRANCK FIFE AGENCE FRANCE-PRESSE

Montréal n'est pas prête à installer des compteurs d'eau pour les résidences

JEANNE CORRIVEAU

Montréal gaspille encore trop d'eau et devrait envisager l'installation de compteurs d'eau dans toutes les résidences de son territoire, estime la Commission de l'écofiscalité du Canada dans une étude publiée mardi. À l'Hôtel de Ville cependant, la suggestion a reçu un accueil tiède.

En 2009, Montréal consommait deux fois plus d'eau par habitant que la moyenne des autres grandes villes, soit 978 litres par personne par jour. La Commission de l'écofiscalité du Canada, qui regroupe des économistes indépendants de tout le pays, est d'avis que la Ville devrait s'inspirer d'autres municipalités canadiennes et installer des compteurs d'eau résidentiels. Selon des données fournies par Environnement Canada, en 2009, les ménages canadiens ayant un compteur d'eau ont utilisé 73% moins d'eau que les ménages qui n'en possédaient pas.

« Les compteurs d'eau ont fait leurs preuves ailleurs au Canada et dans d'autres pays. Je pense que c'est vraiment la voie de l'avenir pour une gestion efficace et efficace de l'eau », avance France St-Hilaire, vice-présidente à la recherche de l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), qui a participé à l'étude. « Ça incite [les citoyens à adopter] une consommation responsable et ça permet aux services d'eau de mieux prévoir les besoins à venir et de mieux gérer les investissements en infrastructures. »

Dans son étude, la Commission de l'écofiscalité du Canada a analysé l'état de la gestion de l'eau dans l'ensemble du Canada et s'est attardée sur le cas de cinq villes, dont Montréal, où les citoyens paient une taxe d'eau calculée en fonction de la valeur foncière de leur immeuble. « On sait que les Canadiens sont parmi les plus gros consommateurs d'eau au monde. D'après Environnement Canada, presque la moitié de l'eau potable consommée au Canada repré-

sente du gaspillage. C'est assez étonnant », observe M^{me} St-Hilaire.

Montréal est d'ailleurs l'une des villes canadiennes où les infrastructures d'aqueducs et d'égouts sont les plus anciennes, et il est de notoriété publique que les fuites dans le réseau sont importantes, soit 30% de la production d'eau. Pour rattraper son déficit d'entretien, Montréal investit d'ailleurs massivement dans ses infrastructures souterraines.

Mais les économistes de la Commission de l'écofiscalité jugent que Montréal doit aller plus loin. À l'heure actuelle, seuls les résidents de l'arrondissement de Saint-Laurent possèdent des compteurs d'eau. Quelques villes de l'île de Montréal, dont Beaconsfield, en ont aussi, mais les compteurs demeurent rares.

À ceux qui craindraient les impacts des compteurs d'eau sur les ménages à faible revenu, la commission suggère de prévoir un système de redevances ou d'offrir des crédits d'impôt. « À Toronto par exemple, ils ont mis en place un système de ristournes pour les ménages à faible revenu », souligne M^{me} St-Hilaire.

Montréal en réflexion

Selon les données de Statistique Canada, 13% des ménages québécois possédaient un compteur d'eau en 2015, contre 62% en Ontario.

Montréal a déjà entrepris de doter les industries, les commerces et les institutions (ICI) de compteurs d'eau. Après le fiasco du contrat accordé à Génieau, la Ville est revenue à la charge en 2012 avec un plan de 16 200 compteurs d'eau, au lieu de 30 500. Près de la moitié d'entre eux auraient été installés à ce jour.

Jusqu'à maintenant, la Ville a toutefois écarté l'idée d'installer des compteurs dans les résidences, estimant que cette opération ne lui ferait pas réaliser suffisamment d'économies pour compenser les coûts d'implantation. Elle a préféré miser sur les campagnes de sensibilisation. La consommation d'eau par habitant a

d'ailleurs chuté de 26,5% depuis 2001.

L'an dernier, un comité d'étude sur la fiscalité non résidentielle avait recommandé l'installation de compteurs résidentiels à l'administration Coderre. « La question continue d'être étudiée, mais on n'en est pas là pour le moment. Plusieurs facteurs doivent être pris en compte avant de pouvoir statuer sur cette question », a-t-on indiqué au cabinet du maire lundi.

Selon l'opposition, l'installation de compteurs d'eau pour le secteur résidentiel n'en vaut pas la peine. « La situation de Montréal est très enviable. On n'est pas en pénurie d'eau et les usines de Montréal ne sont pas à capacité », explique le conseiller de Projet Montréal Sylvain Ouellet. « Et de toutes les villes du Québec, c'est à Montréal où l'eau coûte le moins cher à produire. »

En plus d'être extrêmement coûteuse, l'installation de compteurs d'eau pourrait engendrer des problèmes de santé publique, comme ce fut le cas en Grande-Bretagne où les plus démunis ont réduit le nombre de douches, indique Sylvain Ouellet: « Si quelqu'un ne paie pas sa facture d'eau, est-ce que nous, comme Ville, on va le débrancher? Ça amène toutes sortes de problématiques sociales qui sont vraiment inutiles, et [c'est un plan] coûteux pour des gains limités. »

Pourquoi ce qui est bon pour Toronto ne le serait-il pas pour Montréal? Parce que « Montréal a l'un des plus forts taux de locataires au Canada », répond l'élu.

La Coalition Eau Secours s'oppose aussi aux compteurs d'eau résidentiels. « Ce n'est pas vrai que c'est efficace », avance sa directrice générale, Alice-Anne Simard. « Des études ont démontré qu'on observe une baisse de consommation d'eau dans les premiers mois, mais que, par la suite, on revient au taux initial. »

Et selon elle, l'installation de compteurs d'eau ouvre aussi la porte à la privatisation de la gestion de l'eau.

Le Devoir

Que fait le Québec avec ses personnages historiques ?

DAVE NOËL
MARCO BÉLAIR-CIRINO
à Québec

Le gouvernement québécois a consenti moins de 15 000 dollars au fil des cinq dernières années afin d'« entretenir [la] place dans la mémoire collective » des 69 personnes inscrites au Registre du patrimoine culturel, a appris *Le Devoir*.

Le ministère de la Culture a consenti un montant moyen de 195\$ pour « rappeler le souvenir » de chacun de ces « personnages historiques », essentiellement au moyen d'avis dans des médias imprimés. Aux yeux de la directrice d'Action patrimoine, Emilie Vézina-Doré, il s'agit d'un grain de « poussière ». « Déjà, la culture, au sens large, se voit allouer une infime partie [du] budget », déplore-t-elle.

Le ministère a toutefois dépensé quelque 2000\$ afin de raviver la mémoire du premier couple de colons français qui s'est installé en Nouvelle-France, c'est-à-dire Marie Rollet et Louis Hébert. « Étant moi-même un descendant de Guillaume Couillard [gendre du couple Hébert-Rollet], je me sens privilégié d'annoncer aujourd'hui la désignation de Louis Hébert et de Marie Rollet comme personnages historiques », avait déclaré le premier ministre, Philippe Couillard, lors d'une cérémonie dans les jardins de l'Hôtel-Dieu de Québec, en juin dernier.

Le gouvernement « entret[ie]ndra la place de ces grands personnages dans la mémoire collec-

tive », a poursuivi le ministre de la Culture, Luc Fortin. La façon dont il s'y prendra reste à éclaircir.

En plus des deux aïeux du chef du gouvernement, M. Fortin a élevé six personnes au statut de personnage historique depuis son arrivée au ministère, en février 2016. Le ministère a consenti 885,58\$ afin de rappeler la mémoire de l'ex-chef libéral Georges-Émile Lapalme et 136,43\$ pour commémorer celle du père de la confédération Alexander Tilloch Galt.

Effet limité

Pour l'instant, l'inscription au Registre du patrimoine culturel constitue « un geste avec un effet limité », fait remarquer le directeur des politiques à Héritage Montréal, Dinu Bumbaru. « On peut bien mettre 1000 noms là-dessus, si ce n'est pas accompagné d'autre chose... Est-ce qu'ils dormiront dans le registre ou bien ils feront l'objet d'une action? » demande-t-il.

La Loi sur le patrimoine culturel permet au ministre de la Culture de désigner des personnages, mais également des événements et des lieux « dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public », et ce, depuis 2012.

D'ailleurs, M. Fortin a procédé l'été dernier à la désignation des deux premiers « lieux historiques »: le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Outaouais, et ce, au coût de 8216,24\$.

« C'est une annonce qui est de l'ordre de la fierté nationale », avait souligné M. Couillard,

écartant l'idée d'adopter de nouvelles mesures pour restaurer et protéger les lieux historiques menacés des cours d'eau comme les quais, les phares et les épaves maritimes.

Nouvelle-France

Sauf exception, seules les personnes décédées depuis au moins 25 ans et faisant « l'objet d'un consensus et non d'une controverse » peuvent figurer dans le Registre du patrimoine culturel.

Aux commandes du ministère de la Culture, Maka Kotto avait inscrit dans le Registre tous les premiers ministres décédés, ainsi que tous les gouverneurs et les intendants de la Nouvelle-France. Le dernier intendant, François Bigot, qui a été embastillé pour corruption, fait partie du lot.

« C'est une espèce de paresse au fond. On ne se donne pas le trouble d'examiner [les candidatures] attentivement », lance l'historien Denis Vaugeois en entrevue avec *Le Devoir*. L'ex-ministre des Affaires culturelles aurait rejeté la candidature de Bigot: « Moi, c'est un par un, puis seulement des dossiers impeccables. »

La professeure d'histoire à l'Université McGill Catherine Desbarats s'inscrit en faux. Elle appuie la présence de M. Bigot au Registre, « pour le vénérer, non, mais le comprendre ». « La France cherche des boucs émissaires pour ses défaites militaires », rappelle-t-elle.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Ottawa ferme encore plus la porte à la torture

Le ministre Ralph Goodale durcit les règles sur l'utilisation d'informations de source douteuse

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le Canada abhorre la torture et ne veut pas s'en faire le complice. Aussi, le ministre de la Sécurité publique a-t-il transmis de nouvelles directives à ses agences de renseignement afin de limiter encore plus qu'auparavant l'utilisation, la requête et le partage d'informations qui pourraient entraîner des risques de mauvais traitements ou qui découleraient de ceux-ci.

Depuis 2011, si une agence de renseignement estimait qu'il y avait un «risque substantiel» de faire subir à quelqu'un de mauvais traitements en partageant des informations avec

une entité étrangère ou en sollicitant auprès de cette entité des informations, il revenait au sous-ministre ou au directeur de l'agence de déterminer si on allait ou non de l'avant. Désormais, ce sera interdit. Pour être «substantiel», le risque devra être réel et il faudra qu'il soit «plus probable qu'improbable que des mauvais traitements soient infligés».

Les nouvelles règles s'appliquent aux trois entités sous la responsabilité du ministre Ralph Goodale, soit le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et l'Agence des services frontaliers (ASF). Selon les fonctionnaires fédéraux qui ont expliqué le change-

ment, une directive spécifique sera transmise à la Défense nationale «ultérieurement».

Perte de vies

«Le gouvernement du Canada dénonce sans équivoque et avec fermeté toute forme de maltraitance, et ce, sur qui qu'on soit le motif», affirme le communiqué de presse du ministre Goodale. Malgré tout, il est encore possible d'utiliser des renseignements probablement acquis à l'issue de mauvais traitements s'ils «sont nécessaires pour empêcher la perte de vie ou un préjudice personnel important». Sous la précédente directive fédérale, cette exception existait aussi pour éviter un risque à la propriété.

Stephanie Carvin, professeure en sécurité nationale et terrorisme à l'Université Carleton, estime que le gouvernement «a trouvé le juste équilibre». «Il y aura probablement des gens fâchés du fait que cette exception existe, mais c'est une approche réaliste. Il faut comprendre que lorsque les renseignements arrivent d'un autre pays, il n'y a pas dessus une grosse étiquette disant que l'information a été obtenue sous la torture. Bien souvent, nous ne le savons pas. Il faut en faire l'évaluation.»

Amnistie internationale parle d'«une amélioration significative», mais déplore qu'il soit encore possible de partager une information avec une entité étrangère aux pratiques

douteuses si elle fournit des assurances. «Aux yeux d'Amnistie internationale, ces assurances ne sont jamais des moyens fiables d'atténuer les craintes», dit le communiqué de presse.

Stephanie Carvin ne pense pas que la nouvelle directive soit une réponse à l'épisode Omar Khadr. «Mais c'est une étape importante pour éviter qu'un prochain cas Khadr se produise», dit-elle. Elle rappelle que le Canada a été jugé «complice» des mauvais traitements subis par son ressortissant parce qu'il a sollicité des informations alors qu'il le savait maltraité, et donc susceptible de l'être encore plus dans l'obtention des confessions souhaitées. Ottawa a

évoqué ce jugement pour justifier le dédommagement de 10,5 millions de dollars versé à M. Khadr. «Sous cette [nouvelle] directive, on n'aurait pas pu demander les informations», avance M^{me} Carvin.

Par ailleurs, le SCRS, la GRC et l'ASF devront faire rapport sur l'application de la nouvelle directive ministérielle au nouveau Comité parlementaire sur la sécurité nationale et le renseignement ainsi qu'au futur Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement qui sera créé avec l'adoption de C-59. Une version épurée de ces rapports sera rendue publique.

Le Devoir

ÉTATS-UNIS

Le sport professionnel, acteur de la société

Donald Trump accuse les athlètes engagés de manquer de respect envers leur pays

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Le président américain tape de nouveau du poing sur la table au sujet des genoux mis à terre dans le sport professionnel au moment d'entonner l'hymne national. Pour Donald Trump, il s'agit d'un «manque de respect». Mais de quel respect parle-t-il? Et d'où vient cette pratique qui consiste à poser le genou au sol au moment où l'hymne national est interprété lors des matchs?

«Le sport, c'est politique!» dit d'entrée de jeu l'historien Laurent Turcot, titulaire de la chaire de recherche du Canada en histoire des loisirs. «Ceux qui pensent qu'il existe une ligne infranchissable entre la société et le sport se trompent. Le sport est presque une copie carbone de la société. Même Pierre de Coubertin, le père des Olympiques, l'avait bien compris lorsqu'il disait que le sport est une façon de faire la guerre sans faire de morts.»

Les reproches du président américain s'adressent en particulier à Colin Kaepernick, quart-arrière l'an passé des 49ers. En août 2016, ce colosse doublé d'un citoyen engagé avait retenu l'attention pour s'être agenouillé en protestation de la condition faite aux siens. «Le problème du genou à terre n'a rien à voir avec les questions raciales», soutient Donald Trump. «Il s'agit du respect pour notre pays, notre drapeau, notre hymne. La NFL doit respecter ça!»

Une inversion symbolique

D'ordinaire, les joueurs se tiennent debout, bien droits, la main sur le cœur, au moment où l'hymne est interprété. Les spectateurs ont alors coutume de se lever eux aussi.

Se mettre à genou constitue un signe habituel de révérence devant le pouvoir. Il est aussi considéré comme un signe de piété en religion. Comment peut-il être soudain être perçu, dans les circonstances d'un début de match, comme un manque de respect? «C'est un détournement, l'inverse de l'adoubement. Il marque le refus symbolique de la charge portée par ce moment. Le joueur qui met le genou par terre dit en quelque sorte: "je refuse cette charge sociale dans les circonstances présentes". En fait, il s'agit d'un simple renversement du symbole. Si on demandait aux joueurs d'être assis durant l'hymne national, ceux qui protestent pourraient se mettre debout. Il ne faut pas surinterpréter non plus.»

Pour l'historien, il s'agit d'une façon somme toute assez douce de protester. «On se trouve devant une forme de désobéissance civile en douceur, parce que, de toute façon, le spectacle a quand même lieu ensuite.»

Des racines anciennes

La protestation sociale et politique modulée par l'entremise des sports n'est pas récente. Le sportif le plus ac-



En 1967, Mohammed Ali avait tenu une conférence de presse pour annoncer son refus de prendre part à la guerre du Vietnam.



En octobre 2016, le quart-arrière des 49ers Colin Kaepernick s'est agenouillé lors de l'hymne national précédant un match.

clamé de l'histoire des États-Unis, Muhammad Ali, était aussi doublé d'un vigoureux activiste. Le boxeur paya par exemple d'une interdiction d'exercer son sport et de défendre son titre son opposition en bloc à la guerre du Vietnam. «Colin Kaepernick est le Muhammad Ali de sa génération», disait en 2016 le sociologue Harry Edwards,

spécialiste des sportifs noirs américains.

La situation des Noirs aux États-Unis traverse l'histoire des sports en Amérique. En 1968, aux Jeux olympiques de Mexico, rappelle l'historien Laurent Turcot, l'affaire des poings levés est un des temps forts de l'histoire de la protestation politique. Tommie Smith et John Carlos, respectivement

Le président Trump sur la défensive

Washington — Après avoir alimenté tout le week-end de vives tensions avec le monde du football américain, Donald Trump a poursuivi lundi sa croisade contre le «manque de respect» envers le drapeau, mais s'est aussi retrouvé sur la défensive sur les questions raciales. Les images à travers les États-Unis de dizaines de joueurs posant un genou à terre en signe de protestation lors des matchs de la NFL dimanche ont marqué les esprits. Et la cascade de réactions outrées à la virulence des propos présidentiels a donné un relief particulier à

la controverse. Si le débat touche au respect des symboles nationaux — sujet sensible aux États-Unis —, il est parti d'une contestation contre les injustices sociales et raciales qui traversent la société américaine. «Oui, il s'agit bien sûr des questions raciales, des inégalités qui frappent nos communautés», a réagi sur CNN Michael Thomas, joueur noir de l'équipe des Miami Dolphins. «Les gens vont continuer à faire entendre leur voix, ils vont continuer à protester pour braver les projecteurs sur cette question.»

Agence France-Presse

premier et troisième lors du 200 mètres, lèvent le poing au moment de la remise des médailles. «Ce poing ganté de noir est alors le symbole du Black Panther Party, mouvement afro-américain luttant activement contre de la ségrégation. La sanction du CIO sera rapide et impitoyable. Dès le lendemain, ils sont bannis du village olympique. Les deux athlètes, à leur retour à la maison, recevront des menaces de mort en plus d'être remerciés de leur emploi de laveurs de voitures.»

En protestation contre l'attitude du président, plusieurs athlètes professionnels américains ont fait savoir qu'ils étaient d'abord des citoyens. Dimanche 24 septembre, plus de 150 joueurs ont posé un genou à terre lors des 14 matchs disputés dans la ligue nationale de football, les Seahawks et

les Titans, ne se sont tout simplement pas présentés sur le terrain au moment où l'hymne national était entonné.

Après avoir posé en supporteur de Donald Trump durant la campagne présidentielle américaine, le quart-arrière de Patriots de la Nouvelle-Angleterre, le légendaire Tom Brady, a confié à une station de radio de Boston qu'il croyait que l'attitude du président créait des divisions. «Je suis clairement en désaccord avec ce qu'il a dit», a déclaré le joueur vedette.

En page éditoriale, le grand quotidien économique des États-Unis, le Wall Street Journal, affirme que «M. Trump a réussi à faire l'unité des joueurs et des propriétaires d'équipes contre lui, même si plusieurs de ces derniers l'avaient soutenu lors de sa campagne».

ATTAQUE DE PITBULLS

Une importante somme accordée à une victime

MARIE-LISE ROUSSEAU

Un jugement de la Cour supérieure rendu le 14 septembre condamne deux propriétaires de pitbulls à verser 223 000\$ en dommages et intérêts à une jeune fille de 12 ans attaquée par leurs trois chiens et à ses parents.

Le drame s'est déroulé le 12 mai 2011 à La Sarre, en Abitibi, alors que Mélanie Dubé, alors âgée de 12 ans, rentrait à la maison après sa journée d'école. En se dirigeant vers la porte d'entrée, elle remarque un des trois pitbulls du voisin, qui aboie féroce, à l'extérieur, sans laisse, décrit le jugement. Un deuxième pitbull, lui aussi sans laisse, arrive peu après en sautant, bloquant le chemin à la jeune fille. Ce dernier la mord au genou gauche. Puis, le premier pitbull bondit et la mord au mollet droit.

Des voisins alertés par les cris accourent pour aider la fillette. Trois d'entre eux se font alors mordre, alors qu'un troisième arrive au même moment.

En tentant de se réfugier à l'intérieur de la voiture d'une passante, Mélanie Dubé est de nouveau attaquée par le premier pitbull qui lui saute au visage. En se protégeant d'un geste du bras, elle se fait mordre à l'épaule et à la poitrine.

Trois des voisins ainsi que la jeune victime ont dû être hospitalisés d'urgence. Les chiens ont été abattus par la suite par des policiers.

La somme de 223 000\$ est parmi les plus élevées pour ce type d'attaque, soutient l'avocat de la victime, M^e Jonathan Gottlieb. «C'est un montant énorme, mais les souffrances de la fille et de sa famille sont énormes», affirme-t-il.

Le jugement dresse une liste des nombreux maux qui affligent Mélanie Dubé depuis l'attaque: cauchemars, anxiété et peur intense des chiens.

Étant donné que ce jugement statue sur une question de faits, il ne devrait pas faire jurisprudence, selon le criminaliste Jean-Claude Hébert. Il pourrait néanmoins encourager d'autres victimes à entreprendre des démarches judiciaires.

Par ailleurs, le règlement municipal de La Sarre prohibait les chiens de type pitbull sur son territoire au moment du drame. Selon M. Hébert, les règlements anti-pitbulls qui ont vu le jour récemment à Québec et à Montréal renforceront la sévérité des juges. «Ça incitera les juges à conclure qu'il y avait négligence.»

Le Devoir

Le Devoir

ACTUALITÉS

MEURTRE

Première apparition en Cour d'Ugo Fredette

Ugo Fredette, l'homme de 41 ans qui a été à l'origine de la plus longue alerte Amber de l'histoire du Québec, il y a un peu moins de deux semaines, s'est présenté le dos voûté, fixant le sol, et n'a jamais levé les yeux lors de sa première apparition en Cour, lundi, au palais de justice de Saint-Jérôme.

« Il a l'attitude qui vient avec ce qu'on le soupçonne d'avoir fait », a laconiquement indiqué son avocat, M^e Pierre Gauthier, à la sortie de l'audience.

Son client a formellement été accusé du meurtre sans préméditation de son ex-conjointe, Véronique Barbe, après qu'une évaluation psychiatrique l'eut estimé apte à comparaître.

L'homme avait été hospitalisé en Ontario à la suite d'une tentative de suicide subséquente à son arrestation.

Deuxième meurtre?

Aucune nouvelle accusation n'a été portée contre lui.

Le procureur de la Couronne au dossier a précisé qu'il devrait prendre position d'ici un mois quant à d'éventuelles accusations liées à la mort du septuagénaire Yvon Lacasse.

« Nous n'avons pas la divulgation complète de la preuve. Avant de se positionner, on attend un retour d'expertise: il faut avoir un portrait global de la situation », a expliqué M^e Steve Baribeau.

Le dossier a été reporté au 31 octobre, moment où la divulgation de la preuve devrait être complétée.

Aucune accusation n'a été portée non plus en lien avec l'enlèvement d'un enfant de six ans, qui avait été retrouvé sain et sauf le 15 septembre après une disparition de 24 heures, bien que cette possibilité ne soit pas écartée par la Couronne.

« Nous allons prendre le temps de regarder tout ça avec soin à tête reposée lorsque nous aurons le portrait global de la preuve », a dit M^e Baribeau, réitérant à quelques reprises que ce n'était pas une course contre la montre.

« Monsieur est détenu présentement », a-t-il rappelé.

La Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le rapport indique que 72% des chauffeurs ont reconnu avoir déjà été victimes d'une agression.

STM

Des chauffeurs d'autobus habitués à la violence quotidienne

Une étude montre que le tiers des accidents de travail sont des agressions

ANNABELLE CAILLOU

Près d'un tiers des accidents de travail déclarés par les chauffeurs d'autobus de la Société de transport de Montréal (STM) sont en fait des agressions, révèle une étude dont *Le Devoir* a eu copie. Et cela ne concerne que les actes rapportés, bien des chauffeurs s'étant habitués à la violence au quotidien. Pourtant, les effets sur leur bien-être peuvent durer plusieurs mois après l'incident.

Insultes, crachats, menaces, coups, les chauffeurs d'autobus de la métropole en voient de toutes les couleurs. Sur environ 361 accidents de travail déclarés chaque année par les quelque 3500 chauffeurs de la STM, 30% sont dus à des actes de violence, tant verbale que physique, précise l'étude menée par Stéphane Guay de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal, en collaboration avec la STM.

Et la situation est plus grave qu'elle n'y paraît, selon le président du SCLP, le syndicat représentant les chauffeurs d'autobus de la STM, Renato Carlone, qui souligne que nombre d'agressions ne sont pas rapportées. « Malheureusement, se faire dire des bêtises, menacer, cracher dessus, c'est devenu le quotidien des chauffeurs. [...] Combien de fois j'aurais pu déclarer une agression mais je me suis dit "ben non, ça arrive tout le temps, je vais continuer" », confie-t-il.

Parmi les employés interrogés, 72% ont reconnu avoir déjà été victimes d'une agression sur leur lieu de travail au cours de leur carrière, se souvenant en moyenne d'au moins 5 événements.

« Quand je suis arrivé à l'arrêt, j'ai ouvert les portes comme d'habitude. Puis moi, je regarde toujours les clients [...] Puis, pendant que je me tournais la tête, le poing s'en venait. Il m'a frappé sur le menton. [...] Tu sais, il m'a rien dit, il m'a juste frappé en rentrant. [...] Il est resté, il est allé s'asseoir, comme si de rien n'était », témoigne dans l'étude un chauffeur d'autobus.

Une situation qui n'étonne pas M. Guay, qui estime que les secteurs d'emploi nécessitant une transaction entre employé et client, un contact direct avec le public et souvent effectué seul, comportent un risque élevé de violence. « Les chauffeurs d'autobus réunissent ces trois critères, c'est un travail difficile. »

La faute à l'employeur?

Les retards fréquents des autobus suscitent notamment la grogne des usagers du transport et poussent certains à commettre l'irréparable, d'après M. Guay.

Une opinion partagée par Renato Carlone, qui regrette de

voir les chauffeurs en faire les frais. « Ils font face à la frustration de la clientèle et sont accusés des retards, mais on manque de temps pour être à l'heure. Si l'employeur pouvait régler ce problème-là, il y aurait moins [d'agressions]. »

« Se faire dire des bêtises, menacer, cracher dessus, c'est devenu le quotidien des chauffeurs »

De son côté, la STM dit prendre « très au sérieux » la sécurité de ses employés. La directrice générale, Renée Amilkar, rappelle que des mesures ont été mises en place ces dernières années pour rendre leur milieu de travail sécuritaire. Des caméras sont installées dans les autobus, un bouton d'urgence permet aux chauffeurs d'appeler le 911 au besoin et de la formation leur est offerte pour mieux réagir face aux comportements violents.

À l'heure actuelle, « 73% des bus ont une caméra et tous les nouveaux bus achetés en sont munis ». De plus, aucun autobus ne sort après 23h sans caméra. « Quand il sait qu'il est filmé, l'humain est ce qu'il est, il va se garder une petite gêne », affirme M^{me} Amilkar.

Long terme

Des efforts louables, aux yeux de M. Guay, mais il n'en demeure pas moins qu'une fois l'agression commise, les chauffeurs sont laissés à eux-mêmes. Il s'étonne de voir la ma-

rité d'entre eux continuer leur travail sans prendre le temps de s'en remettre. Résultat, les trois quarts des chauffeurs interrogés faisaient face à une détresse psychologique un mois après avoir subi une agression et ils étaient toujours 42,4% 12 mois plus tard. « Un taux bien au-dessus de la moyenne canadienne, qui est de 20% ».

« Je n'arrête pas de me questionner, j'essaie de trouver où est mon erreur. J'essaie de trouver, tu sais, j'ai une phobie, j'ai peur de retourner travailler », témoigne un chauffeur.

Au bout de 6 mois, 13% d'entre eux vivent encore avec un trouble de stress post-traumatique, pour 6% au bout de 12 mois. « Ça paraît peu élevé, mais c'est beaucoup », s'inquiète M. Guay, estimant que la STM devrait leur offrir davantage de soutien et faire preuve d'empathie.

« Les premiers jours sont importants, il faut les soutenir, préconise-t-il. [La STM] n'est pas pire que d'autres secteurs, c'est un phénomène de société, c'est répandu dans les organisations de ne pas s'occuper assez des employés. »

C'est pour trouver des solutions au problème que la STM a accepté de collaborer avec le chercheur, indique M^{me} Amilkar. « D'une personne à l'autre, la réaction est différente, on veut trouver ce qu'on peut faire pour éviter ça. »

Le Devoir

Chelsea Manning refoulée à Lacolle

Ottawa — L'ancienne militaire et dénonciatrice chez WikiLeaks Chelsea Manning s'est vu refuser l'entrée au Canada vendredi dernier, en raison des condamnations portées contre elle pour trahison aux États-Unis. M^{me} Manning n'a pas pu traverser la frontière à Lacolle « pour des raisons de grande criminalité », ont stipulé les agents frontaliers dans un document qu'elle a partagé sur Twitter lundi. Le ministre de la Sécurité publique, Ralph Goodale, n'a pas voulu commenter « de cas précis », mais il a rappelé que la loi canadienne permet de refuser quiconque a été condamné d'un crime passible de plus de dix ans d'emprisonnement au Canada. Le ministre Goodale a un pouvoir de discrétion. « Quand un agent canadien prend une décision de manière appropriée et qui respecte sa juridiction, je n'interviens pas de manière cavalière », a-t-il tranché. Chelsea Manning — qui s'appelait Bradley Manning avant de changer d'identité — a été condamnée à 35 ans de prison pour avoir partagé des documents secrets avec WikiLeaks. Elle en a purgé sept, avant que l'ancien président Barack Obama commue sa peine.

Le Devoir

Affaire Lone Pine : Normandeau témoignera au procès

L'ex-ministre des Ressources naturelles du Québec, Nathalie Normandeau, a confirmé lundi qu'elle ira témoigner, du 4 au 6 octobre, dans le procès qui oppose la pétrolière américaine Lone Pine au gouvernement du Canada. « [C'est] pour défendre le Québec et le gouvernement fédéral. Il semble que ma présence est essentielle », a-t-elle déclaré lors de son passage au palais de justice de Québec, où elle doit subir un procès pour complot, fraude, abus de confiance et corruption. Lone Pine poursuit le gouvernement du Canada pour des dommages de 120 millions, en raison de la révocation des permis d'exploration et d'exploitation gazière et pétrolière dans le Saint-Laurent, dont elle estime faire les frais. Nathalie Normandeau était ministre des Ressources naturelles quand ces permis ont été annulés, en juin 2011.

Le Devoir

Mexique : le bilan s'élève maintenant à 324 morts

Mexico — Le bilan du terrible séisme qui a frappé le Mexique il y a près d'une semaine s'élève maintenant à 324 morts, dont 186 dans la capitale, Mexico, ont indiqué lundi les autorités mexicaines. Les équipes de secours ont retrouvé 102 cadavres et sauvé 115 personnes des décombres des immeubles qui se sont effondrés lors du tremblement de terre de magnitude 7,1. Jusqu'à 360 immeubles et maisons ont été lourdement endommagés par la secousse ou risquent de s'écrouler. La coupole de l'église Notre-Dame-des-Anges, qui avait été abîmée le 19 septembre, s'est finalement rompue et est tombée dimanche soir, mais sans faire de blessés. On compte sept écoles parmi les édifices qui risquent de s'effondrer. Quatre-vingt-dix pour cent des écoles privées et publiques de la capitale avaient besoin d'être inspectées par des experts.

Associated Press

LAC-SIMON

Le coroner met Thierry Leroux en cause

Le père du policier tué en service déplore l'absence de recommandations sur la santé mentale ou les armes à feu

MARIE-MICHÈLE SIOUI

Le père de Thierry Leroux, tué en service à Lac-Simon le 13 février 2016, espérait trouver des recommandations sur l'accès aux armes à feu ou sur les interventions auprès des personnes en détresse psychologique dans le rapport du coroner sur la mort de son fils. Il a plutôt reçu, lundi, un document dénué de toute recommandation et truffé de reproches envers l'intervention de son enfant.

« L'insistance est mise sur Thierry. Toute la faute est remise sur ses épaules », s'est désolé Michel Leroux, dans un entretien avec *Le Devoir*. « Ceux qui sont décédés avant lui et ceux qui vont mourir après, eh bien, ce sera parce qu'ils ont oublié une ligne, une virgule dans le manuel de l'école de police », a-t-il lancé.

Enseignement

Les références aux « enseignements de l'École nationale de police du Québec », ou ENPQ, sont nombreuses dans le rapport du coroner Jean-François Lécuyer. Thierry Leroux, qui intervenait auprès d'un homme suicidaire qui se

« Comment ça se fait qu'on permette à un individu en détresse, suicidaire, de se retrouver avec des armes? »

Michel Leroux, père de Thierry Leroux

trouvait au sous-sol d'une résidence de la communauté de Lac-Simon, en Abitibi-Témiscamingue, « est descendu seul, alors que l'ENPQ enseigne que ce genre d'intervention doit se faire à deux policiers, avec l'arme en main », a par exemple déploré le coroner. Il « s'est précipité dans les escaliers », a-t-il encore écrit. « Il aurait dû faire une réévaluation de la situation et une demande d'assistance », a-t-il noté.

Thierry Leroux est mort après avoir été atteint par deux balles tirées par Anthony Raymond Papatie, un jeune homme de 22 ans qui a ensuite retourné son arme contre lui. Sa mort a notamment permis à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail de conclure, en mai, à un grave manque de ressources

au sein du Service de police de la communauté algonquine d'environ 1000 personnes.

Pas de contexte

Or, dans son rapport, le coroner « n'a pas tenu compte du tout du contexte de la communauté elle-même », estime Michel Leroux. Si Jean-François Lécuyer mentionne qu'Anthony Raymond Papatie avait été impliqué dans « huit dossiers de violence ou de personne suicidaire » dans les années précédant les événements, il n'offre en revanche aucune explication sur l'accès aux armes dont jouissait le jeune homme, a-t-il notamment remarqué. « Comment ça se fait qu'on permette à un individu en détresse, suicidaire, de se retrouver avec des armes? », a ainsi demandé Michel Leroux. Des nombreuses

interventions effectuées auprès du jeune Algonquin, le coroner a surtout retenu ceci: « L'agent Leroux connaissait M. Papatie. [...] Il est possible que l'agent Leroux ait agi avec un excès de confiance. »

Selon le coroner, les personnes qui se trouvaient dans la maison au moment de l'intervention « auraient pu être évacuées rapidement pour leur sécurité ». Selon lui, « il n'y avait aucune urgence à intervenir directement avec M. Papatie », malgré le fait qu'il était suicidaire et armé.

En tout, l'intervention policière a duré huit minutes et a évolué rapidement, a rappelé le coroner. Dans le feu de l'action, le « peu » d'expérience de Thierry Leroux, qui était policier depuis dix mois, dont six à Lac-Simon, « a pu contribuer durant l'intervention à une évaluation du risque et à une prise de décisions en écart avec les enseignements de l'ENPQ », a-t-il retenu. Contre la carabine qui a servi à l'abattre, Thierry Leroux avait bien peu de chances, a-t-il aussi souligné. Le gilet pare-balles qu'il portait « n'est pas conçu pour une protection contre le calibre de

l'arme utilisée par M. Papatie au cours des événements », a-t-il écrit.

En fin de rapport, Jean-François Lécuyer n'a formulé aucune recommandation. Il a uniquement souligné que l'événement constituait « un homicide ». Ce crime, Michel Leroux ne le pardonnera « jamais » à Anthony Raymond Papatie. « Il l'a fait de son plein gré », a-t-il dit. « Mais il y a une chose: il était malade et on l'a mal soigné. Et en plus, on lui a permis d'avoir des armes entre les mains », a-t-il déploré.

Le Devoir



Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

ÉDITORIAL

ALLEMAGNE

Merkel ébranlée,
Europe troublée

L'impact des élections générales de dimanche en Allemagne est double et majeur. À l'intérieur, elles reconfigurent en profondeur le paysage politique national. À l'échelle de l'Europe, elles contrecarrent un projet pro-européen qui semblait avoir trouvé un nouveau souffle avec l'arrivée d'Emmanuel Macron.

Pour avoir décidé de s'en tenir à une campagne passive, la chancelière Angela Merkel a pour ainsi dire décroché un quatrième mandat *in absentia*. On comprend qu'elle n'ait pas tenu à s'autoflageller publiquement à l'issue de ce scrutin où les chrétiens-démocrates de la vieille alliance CDU-CSU ont enregistré un score historiquement bas de 33% des voix. Sa décision en 2015 d'ouvrir les frontières à un million de demandeurs d'asile? «*La bonne*», a-t-elle répondu, même si cela a créé «*une polarisation liée à ma personne*».

La bonne, sans l'ombre d'un doute, vu l'impératif humanitaire que soulevait la plus grande crise migratoire qu'ait vécue le monde depuis la Seconde Guerre mondiale. Deux ans plus tard, l'intégration de ces personnes — des adultes sur le marché du travail et de leurs enfants à l'école — constitue dans l'ensemble une réussite, sans être parfaite.

L'erreur de M^{me} Merkel aura cependant été de faire l'impasse en campagne sur le malaise qu'a malgré tout suscité cette immigration massive au sein d'une partie de la population. Fuyant le débat, elle a laissé le champ libre à l'extrême droite réunie autour d'Alternative pour l'Allemagne (AfD) — un parti islamophobe, europhobe et anti-migrant, qui ne s'est pas privé d'instrumentaliser ce malaise, sans faire même l'effort de se dédramatiser, comme avait pris la peine de le faire la chef frontiste Marine Le Pen, en France.

L'erreur de M^{me} Merkel s'est conjuguée à une autre dynamique: à savoir que la chancelière se sera employée au cours des dernières années à cannibaliser le programme des sociaux-démocrates du SPD, se trouvant ainsi à vider de son sens l'opposition traditionnelle.

Avec le résultat que l'électorat a déserté dimanche le SPD, le parti enregistrant son pire score depuis 1949 (20,5%). Normal dans ce contexte que le SPD ait immédiatement fait savoir qu'il allait retourner se ressourcer sur les bancs de l'opposition et qu'il ne saurait être question d'entrer en alliance avec la CDU pour former le prochain gouvernement.

Deux facteurs, donc, dont la conjonction fait aujourd'hui en sorte que l'AfD entre non seulement au Bundestag pour la première fois, mais qu'il le fait avec force (12,6% des votes).

Difficile de ne pas s'étonner du fait que la chancelière sortante n'ait pas mieux mesuré le poids et l'influence du discours défendu par l'AfD. Elle se trouve ici à reconformer à quel point les élites qui gouvernent nos démocraties sont souvent déconnectées. Certes, l'extrême droite demeure pour le moment davantage endiguée en Allemagne qu'elle ne l'est en Autriche, en Pologne ou en France. Reste que, depuis sa création il y a seulement quatre ans, l'AfD a tout de même réussi à faire son entrée dans les Parlements de 13 des 16 Länder du pays.

C'est tout ce que les européistes ne croyaient pas voir se produire. Ces élections viennent reconfigurer en profondeur le paysage politique allemand. Et son onde de choc est de dimension européenne. Certes, M^{me} Merkel n'a jamais été considérée comme l'apôtre la plus fervente d'une plus grande intégration européenne, tant s'en faut, mais on pouvait imaginer qu'une fois réélue avec les marges de manœuvre que l'électorat lui donnait depuis 12 ans, l'enthousiasme d'Emmanuel Macron serait au moins en partie contagieux et que, ce faisant, un front Macron-Merkel pourrait se constituer pour redynamiser un projet continental mis à mal par la perspective du Brexit.

Cet espoir risque d'être déçu, si tant est qu'il ait jamais été réaliste. Il faut maintenant s'attendre plutôt à voir M^{me} Merkel et l'Allemagne, moteur de l'Europe, se recroqueviller, puisque se dessine la formation, dans des délais qui risquent d'être plus longs que courts, d'une coalition bancaire qui impliquera nécessairement les libéraux du FDP, un parti de droite que l'idée de donner plus de pouvoir à Bruxelles fait grimacer.

M. Macron imaginait probablement que c'est dans un contexte plus prometteur qu'il se présenterait aujourd'hui, mardi, à la Sorbonne pour y présenter des propositions sociales et économiques de réforme de l'Union européenne. Il peut peut-être trouver réconfort dans le fait que, de son côté, la classe politique britannique se déchire dans tous les sens autour du Brexit, dont elle semble de moins en moins vouloir. Si Angela Merkel est affaiblie, on peut en dire autant de la première ministre Theresa May. Mince consolation. Dans l'immédiat, le ciel de l'Europe s'ennuige un peu plus.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Stone, le Québec

Un ami à moi a quitté dernièrement l'appartement où il demeurait depuis seulement quelques mois. La raison principale: l'habitude du couple de l'appartement voisin de fumer du *pot* plusieurs fois par jour et ainsi donc d'avoir indubitablement à sentir l'odeur tout de même assez forte de ladite drogue. Il en avait pourtant glissé des mots au propriétaire qui demeure à l'étage supérieur, mais celui-ci disait ne pas avoir eu connaissance de cette odeur et lui aurait dit de toute façon qu'il fallait s'y faire, puisque la marijuana serait bientôt légale et que les Québécois pourront en fumer du bon à leur aise. En fait le propriétaire lui-même fumait son petit joint de temps à autre. Mon ami l'a su plus tard. Belle affaire! Là, je me suis dit que cette situation risquerait de devenir une problématique qu'aura à vivre plus d'un locataire au Québec.

Bien malvenus ceux et celles qui viendront se plaindre que ça sent le *pot* à plein nez, que ce soit à leur domicile ou dans différents lieux publics. Le mari sera légale, tenons-nous-le pour dit. On n'en fumera peut-être pas plus qu'avant au Québec, mais plus besoin de se cacher. Puis fini l'ère du «*pusher*» du coin. On pourra en acheter librement!

Dès mon adolescence, j'ai été confronté à la présence du *pot* dans ma vie. Mes amis en fumaient, quelques blondes et même plus tard certains de mes profs. Mais je n'en ai jamais fumé, même si on m'en proposait souvent. Et je ne posais au-

cun jugement envers ceux qui en consommaient! Ce n'était juste pas mon truc.

Quand j'étais étudiant en littérature et en théâtre à l'université, presque tout le monde que je côtoyais en fumait. Presque tout le monde était gelé. Alors, je me dis qu'est-ce que ce sera une fois la marijuana rendue légale. Le Québec deviendra-t-il *stone* pour le meilleur ou pour le pire? Là est la question.

Yvan Giguère
 Saguenay, le 25 septembre 2017

Ensemble, donnons
le Québec aux minières,
gazières et pétrolières...

C'est avec une colère pleine d'énergie renouvelable que j'ai pris connaissance dans un article du *Devoir* du fait que le gouvernement Couillard a publié quatre règlements qui ouvrent toutes grandes les portes à l'exploitation du pétrole et du gaz partout au Québec. Le bar ainsi ouvert inclut les plans d'eau, les parcs et territoires protégés, les villes, les municipalités, les terres agricoles et les maisons isolées.

Soyons clairs. Un puits de pétrole ou de gaz ou une mine, situé à 60 mètres, 100 mètres, 175 mètres aura des impacts chez vous à toutes les étapes de l'exploration et de l'exploitation: bruit intense, poussière, vapeurs de diesel, huiles industrielles et produits chimiques répandus sur et dans le sol, émanations de gaz divers, scories, etc.

Les risques de déversements d'hydrocarbures dans et sur le sol, la nappe phréatique, les eaux sources d'eau potable font partie de ce genre d'exploitation. Deux aspects des règlements montrent à quel point ce gouvernement méprise profondément la population du Québec. Refusant de nommer les villes et villages, le règlement parle «*des concentrations d'activités résidentielles, commerciales... ou de services*». Le texte de ces règlements évacue complètement l'occupation humaine du territoire. Nous n'y existons pas, nous n'y existons plus.

De plus, le règlement limite à des montants de 10 et 25 millions de dollars la responsabilité des entreprises d'énergies fossiles au lieu d'imposer la responsabilité illimitée. La portée des règlements est limpide. Nous qui vivons ici, prenons soin de nos maisons, de nos villes et villages, qui avons un besoin vital de nos lacs et nos rivières pour l'eau potable, les poissons, la beauté des paysages et le contact le plus fréquent possible avec une nature en santé, supporterons les inconvénients de cette production industrielle et les coûts financiers en cas de désastre environnemental.

M. Couillard, je réclame pour nos eaux et pour nos terres, pour nous, citoyens du Québec, le même soin que vous accordez à l'île d'Anticosti, soin dont je me suis réjoui. Vous qui êtes féru d'histoire universelle, rappelez-vous que du droit à l'irresponsabilité illimitée résultent des dommages illimités.

Monique Tremblay
 Le 21 septembre 2017

LIBRE OPINION

Négocier l'ALENA en préservant la capacité de légiférer pour le bien commun

STÉPHEN LÉGER

Vice-président de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)

Soucieux avant tout de son image d'instance qui consulte ses citoyens, le gouvernement de Justin Trudeau invite tout un chacun à se prononcer sur les enjeux de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) avec les États-Unis et le Mexique, en cours de renégociation depuis le début août 2017 à la demande — non négociable — du gouvernement de Donald Trump. Notre organisation syndicale, active dans le secteur de la santé et des services sociaux, entend bien profiter de l'occasion pour faire valoir ses préoccupations, avec l'espoir qu'à cet exercice de consultation soit associée une réelle volonté de transparence et de suivi.

Le Canada n'a pas caché son désir de préserver la gestion de l'offre en agriculture et l'exception culturelle, entre autres. Les négociateurs canadiens veulent également rendre explicite la possibilité pour les gouvernements de légiférer et d'imposer des règlements dans l'intérêt public, indépendamment de l'effet de ces politiques sur les profits des entreprises. Ils devront être fermes sur cette option s'ils

veulent conserver l'appui des Canadiens.

Pourquoi ces questions concernent-elles les soins de santé et les services sociaux offerts par les membres de notre syndicat? Parce que les résultats de cette renégociation auront un impact majeur sur les finances de l'État, dont dépend notre secteur, notamment à cause de leurs répercussions sur le prix des médicaments.

Lobbying intense

Le Canada est le seul pays au monde à avoir un système de soins de santé universel qui n'est pas doublé d'une assurance médicaments publique et universelle. On y paie les médicaments 30% plus cher qu'ailleurs dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Et c'est au Québec que le coût des médicaments est le plus élevé au pays. Le gouvernement dispose en effet d'un pouvoir réduit de négociation avec les entreprises pharmaceutiques puisque le marché est partagé entre le régime gouvernemental d'assurance médicaments — auquel 43% de la population est inscrite — et les régimes privés d'assurance collective — auxquels souscrivent 57% des Québécois.

Avec un système de santé et de services sociaux étouffé par les compressions budgétaires

et en besoin urgent de réinvestissements, le Québec doit impérativement reprendre le contrôle de ses dépenses en matière de médicaments. Or le prix des médicaments y est encadré en partie par la Politique du médicament adoptée par Québec en 2007, mais aussi par le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB), mis en place au moment de la négociation de l'ALENA en 1994. Ce conseil est censé protéger les intérêts des consommateurs et contribuer aux soins de santé de la population canadienne en s'assurant que les prix des médicaments brevetés ne soient pas excessifs. L'ennui, c'est qu'il établit les prix en se basant sur sept pays... dont les médicaments sont les plus chers au monde. Pas étonnant que, depuis 2000, les dépenses en médicaments du Canada aient augmenté de 184% en comparaison avec le PIB. Malgré cette «*performance*», le CEPMB est dans la mire des compagnies pharmaceutiques, qui aimeraient bien le voir disparaître. On peut s'attendre à ce qu'un lobbying intense soit fait en ce sens auprès de l'équipe de négociation américaine.

Voilà pourquoi il importe de négocier un mécanisme pour établir le prix des médicaments, dans le cadre de l'ALENA, qui devra être plus

efficace que celui utilisé actuellement par le CEPMB. Une chose est sûre, on ne peut laisser le libre marché décider des prix.

La meilleure façon de limiter la croissance des coûts serait d'instaurer un régime d'assurance médicaments universel 100% public. Si le Québec se décide enfin à aller dans cette voie, assurons-nous qu'il ne sera pas menacé de poursuites sous prétexte qu'il réduirait ainsi les profits des multinationales du médicament.

Pour ce faire, le Canada doit préserver sa capacité de légiférer pour améliorer le sort de ses citoyens. Répétant que le nouvel accord doit tenir compte des droits sociaux et de l'environnement, la ministre canadienne des Affaires étrangères, Chrystia Freeland, s'est engagée à être déterminée, tout en négociant de manière intelligente et raisonnable. A la bonne heure! Du point de vue d'un syndicat préoccupé par la défense des services publics, choisir ce qu'on met sur la table en réclamant des exclusions *a priori*, notamment pour tout ce qui concerne les services publics (santé, éducation, sécurité sociale, énergie, eau, marchés publics), serait une position intelligente et raisonnable, en plus d'être en droite ligne avec les intérêts de la population québécoise et canadienne.

CATALOGNE

Quand le sport se mêle de politique

ARNAUD MONTREUIL
ANNE-MARIE PILOTE

Respectivement doctorants en histoire médiévale à Paris 1 Panthéon Sorbonne et en communication politique à l'UQAM. Ils sont à Barcelone pour observer le processus référendaire.

À quelques jours du référendum d'autodétermination du 1^{er} octobre, les athlètes et équipes sportives d'Espagne n'hésitent pas à prendre position sur la question de l'indépendance de la Catalogne. En réaction aux arrestations politiques du 20 septembre, le célèbre club de football FC Barcelona a défendu publiquement la légitimité du scrutin. Le plus grand quotidien espagnol, *El País*, a publié ce dimanche une violente critique de la prise de position du Barça, l'accusant de propagande et l'assimilant aux régimes dictatoriaux. Comment expliquer une telle condamnation ?

Le soutien du club de foot à l'indépendance n'a pourtant surpris personne : en juin, lors d'une manifestation pro-référendum tenue à Barcelone, l'entraîneur catalan de Manchester City, anciennement à la tête du Barça, Pep Guardiola, a harangué la foule de 40 000 personnes : « *Tout le monde le sait, toute l'Europe le sait : tout ce que nous voulons, c'est voter, car il ne s'agit pas d'indépendance, mais de démocratie.* » Le communiqué diffusé par les locataires du Camp Nou mercredi dernier était de teneur tout à fait semblable : l'équipe a fait la promotion du référendum et a témoigné son soutien aux personnes et institutions qui travaillent à la garantie du scrutin.

Pour le quotidien madrilène et l'auteur de la critique, l'analyse politique Rubén Amón, c'est la goutte qui a fait déborder le vase. Le FC Barcelona ne devrait pas avoir voix au chapitre : le foot, c'est du sport, pas de la politique, et les épanchements souverainistes auxquels donnent lieu les matchs du club sont répréhensibles. Rappelons qu'à chaque joute, des cris d'indépendance fusent à 17 minutes et 14 secondes de la première demie, en mémoire de la défaite de 1714 qui a signé la soumission définitive de la Catalogne à l'Espagne.

Le cas Nadal

Pourtant, le journal de centre gauche européen, né au moment de l'émergence d'une Espagne démocratique, avait accueilli à



Des amateurs de soccer catalans brandissant des drapeaux indépendantistes avant un match du Barça contre le FC Girona, le 23 septembre dernier

bras ouverts l'appel à l'unité nationale du tennisman Rafael Nadal le 11 septembre dernier au lendemain de sa troisième victoire aux US Open. L'athlète s'était alors ouvert aux médias en disant « *je ne vois pas l'Espagne sans la Catalogne* », arguant que le référendum ne devrait pas se tenir, parce qu'il est illégal.

Aux yeux du *País*, les locataires du Camp Nou sont au contraire coupables de complicité en mettant la passion du football au service d'un référendum déclaré anticonstitutionnel par Madrid, qualifiant le FC de « *grand brasier de la propagande de la cause indépendantiste* ». Selon le quotidien, la position nationaliste du club et l'idolâtrie dont serait l'objet ses joueurs étoiles en feraient l'opium du peuple catalan, endormi par la triade « *Dios, patria y fútbol* » qui était la devise du dictateur portugais Antonio Salazar.

Il y a chez *El País* deux poids deux mesures qui ne s'expliquent pas seulement par la sempiternelle et légendaire rivalité entre les

géants que sont le Real Madrid et le FC Barcelona. En effet, le rôle phare du Barça dans la construction de l'identité catalane contemporaine remonte aux années de la dictature franquiste, alors que le club était le seul catalyseur et véhicule possible de la fierté d'une Catalogne dont les spécificités linguistiques et culturelles étaient niées par Madrid. En outre, le FC Barcelona jouit d'une visibilité et d'une réputation internationale — particulièrement en Europe — qui fait structurellement défaut aux indépendantistes.

Enfin, pour *El País*, l'appui du Barça en faveur du référendum transforme analogiquement le scrutin entre un match de foot entre Barcelone et Madrid. Autrement dit, le quotidien déplore que la guerre sublimée qu'est le sport déborde du stade et investisse le champ du politique (même si, paradoxalement, l'article du *País* produit un résultat semblable). Mais en Espagne, lorsqu'il s'agit du FC Barcelona, n'est-ce pas toujours le cas ?

Naissance du droit sado-libéral

DANY-ROBERT DUFOUR

L'auteur est philosophe. Il a notamment publié *La cité perverse. Libéralisme et pornographie.*

Dans la mesure où cette notion est de plus en plus invoquée dans le discours juridique, je voudrais interroger ici un « droit de l'homme » émergent qui entend se fonder sur le concept d'« autonomie personnelle ». S'il faut interroger ce terme, de même que la conception du droit qui le soutient, c'est justement parce qu'il paraît insoupçonnable : il est en effet souvent mis en relation avec un approfondissement de la condition démocratique, lequel implique l'autonomie des acteurs et le développement de l'initiative personnelle [...]

Pour commencer, je prendrai l'exemple de ce concept d'« autonomie personnelle » tel qu'il apparaît dans une affaire portée devant la Cour d'Anvers, au début des années 2000. L'affaire n'est pas banale : un médecin et un magistrat belges sont poursuivis pour coups et blessures à l'encontre de la femme du second lors de séances sado-masochistes. Les faits ont été établis après que furent découvertes des cassettes vidéo tournées dans un club spécialisé sous le coup d'une enquête judiciaire, où avaient lieu les parties fines [...]

Après leur condamnation par la Cour d'Anvers à des amendes assez légères et à des peines de prison avec sursis et après le renvoi de leur pourvoi en cassation, les accusés (spécialistes l'un du droit, l'autre du corps) saisirent la Cour européenne des droits de l'homme pour lui demander de se prononcer sur l'ingérence de l'État dans leur vie privée.

Dans un jugement rendu le 17 février 2005, la Cour européenne rétorqua aux requérants que leurs pratiques étaient tellement violentes qu'ils ne pouvaient ignorer les risques de poursuite et elle reconnut que les sanctions étaient proportionnées (or elles étaient légères), mais elle constata en revanche qu'il y avait bien eu ingérence dans leur vie privée. À noter que la Cour ne prenait pas en considération le fait que le magistrat avait constitué un circuit marchand à partir de ces activités extrêmes puisqu'il revendait les cassettes des

DES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, nous vous proposons une version abrégée d'un texte paru dans la revue *Liberté*, septembre 2017, n° 317.



séances montrant son épouse maintes fois violentée. À noter aussi que ces documents la montraient souvent consentante, mais que, dans certaines vidéos, elle suppliait parfois ses partenaires d'arrêter leurs « jeux ».

Pour se prononcer sur cette notion d'ingérence dans la vie privée et finalement la rejeter au profit des accusés, la Cour invoquait un nouveau droit : l'« autonomie personnelle » : « Le droit à disposer de son corps est une partie intégrante de la notion d'autonomie personnelle ». La Cour européenne en explicitait le contenu en précisant que c'est « [l]e droit d'entretenir des rapports sexuels et de disposer de son corps [...] jusqu'à s'adonner à des activités perçues comme étant d'une nature physiquement ou moralement dommageables ou dangereuses pour sa personne ».

On voit [...] ce vers quoi ce « droit » peut mener : vers la justification juridique d'un univers libéralo-sadien. « Libéral » puisque tout désir, même extrême, doit pouvoir devenir droit et « sadien » parce que l'instrumentalisation totale de l'autre est alors possible [...]

[Il] faut se demander si une partie du droit actuel, bien loin de se poser comme garant qui contre le plus-de-jouir, ne se trouve pas lui-même déporté vers un droit postmoderne caractérisé par l'acceptation, voire même la validation, de l'abus de jouissance. La question est d'autant plus légitime que le terme de jouissance est aussi un concept juridique : la jouissance renvoie en effet à des notions définis-

sant le droit de propriété et impliquant donc la pérennité du bien. On peut donc se demander si le droit moderne, qui s'opposait au *plus-de-jouir*, ne subit pas [...] une torsion considérable se traduisant par une exhortation à la jouissance excessive [...]

Des effets pervers

Ce concept d'« autonomie personnelle » comporte des effets pervers pouvant contaminer non seulement le droit privé, mais toutes les formes de droit, par exemple le droit du travail puisque alors plus rien ne peut s'opposer à ce qu'un employeur embauche un manœuvre acceptant de travailler sans mesures de sécurité pour un salaire deux fois moindre dès lors que cet « esclave salarié » aura personnellement consenti à ces conditions [...]

Or, manifestement, ces formes se développent. On ne peut donc exclure que cela favorise, sous couvert d'autonomie personnelle, l'entrée dans une nouvelle forme de totalitarisme. Un vrai *totalitarisme* en tant qu'il est appelé à régler toute la vie des individus — de la vie privée à la vie sociale, dont le travail. Et cependant une forme *nouvelle* parce que ce totalitarisme se présente désormais, au contraire des anciens qui étaient tyranniques, comme anti-autoritaire. Il faudrait en somme que les individus veuillent librement ce qui pourrait les aliéner le plus [...]

Il n'est donc pas étonnant dans ces conditions que le droit actuel tende à entériner la domination du nouveau maître, le Marché. Lequel est soutenu par la prolifération des petits récits égotiques qui accompagnent l'extension, dans toutes les sphères de la vie, de ce Marché total. Lequel est devenu une instance qui promet d'offrir constamment à chacun tout objet manufacturé, tout service marchand, tout fantasme produit par les industries culturelles, afin de satisfaire toutes les appétences, quelles qu'elles soient. Partout, donc, la jouissance se trouve à l'ordre du jour : on est passé d'une nécessité de contrôle des passions et des pulsions à l'obligation de leur libération —, c'est aussi cela, le néo-libéralisme. C'est pourquoi on peut parler du tournant libidinal du capitalisme.

Des commentaires ou des suggestions pour des Idées en revues ?
Écrivez à rdutrisac@ledevoir.com.

Les cyber-États souverains

PIERRE TRUDEL



Le ministre du Patrimoine renonce à appliquer aux plateformes Internet les lois fiscales de même que celles qui garantissent le réinvestissement dans la production d'œuvres canadiennes. Elle annonce plutôt une intention de négocier avec ces entreprises privées. Elle espère que ces « conversations » pourront persuader ces grands joueurs à « aider » les créateurs, producteurs et diffuseurs canadiens qui voient le tapis leur glisser sous les pieds en raison du traitement préférentiel réservé aux grands joueurs du Net. On est en pleine pensée magique !

Il n'y a pas si longtemps, c'est le gouvernement du Québec qui « négociait » avec la multinationale Uber afin de la persuader... de respecter les lois que vous et moi sommes pourtant tenus de respecter ! Ce régime de deux poids deux mesures contribue à banaliser les lois. Il porte plusieurs à se dire que les lois sont des facteurs parmi d'autres... applicables selon une géométrie variable en fonction de la capacité des entreprises à se positionner comme « innovatrices-avec-un-modèle-d'affaires-disruptif » ! Et alors s'ouvre le sésame du passe-droit !

Cette attitude de plusieurs dirigeants de nos États à l'égard des grands joueurs d'Internet porte le risque de délégitimer l'impératif d'obéissance aux lois que la plupart des citoyens et entreprises n'ont pas le bénéfice de « négocier » ! Trop de dirigeants gouvernementaux considèrent les grandes plateformes Web comme des États souverains avec lesquels il convient de pratiquer une diplomatie d'aplomb.

Julie Cohen, professeure de droit à l'Université Georgetown, convient dans un article récent que les plateformes Web possèdent plusieurs caractéristiques des États souverains. Les plateformes disposent en effet d'un territoire et d'une population. Leur territoire est évidemment virtuel. Il résulte de protocoles, de flux de données et d'algorithmes capables de produire de la valeur. Les plateformes dominantes ont une population d'utilisateurs souvent plus considérable que celle de plusieurs États territoriaux.

Mais c'est surtout leur capacité d'imposer leur mode de gouvernance qui confère aux plateformes Web une puissance quasi étatique. Assis sur des masses de données, les plateformes sont en position d'égaux ou de supérieurs devant les États qui, comme le Canada, ont choisi de démanteler leur capacité de réguler plusieurs activités qui se déroulent en ligne. Par exemple, au Canada, le CRTC, censé appliquer les lois sur les médias de radiodiffusion, a tenu pour acquis pendant près de deux décennies que les activités des plateformes Internet n'avaient pas d'effets sur la réalisation des objectifs édictés par la loi ! Les gouvernements l'ont laissé faire dans ce déni.

Dans d'autres situations, les dirigeants politiques ont choisi de reconduire certaines anciennes méthodes afin de donner l'impression d'une protection des droits fondamentaux. Par exemple, la plupart des autorités gouvernementales misent encore sur des lois se bornant à demander le « consentement » des internautes pour valider pratiquement n'importe quel usage de données sur les personnes par les plateformes. Il n'y a pas de volonté de la part des gouvernements d'insister sur le rôle que tiennent désormais les données — ces ressources communes à nous tous — dans les capacités des plateformes de générer de la valeur. Les lois de protection des données personnelles envisagent celles-ci comme on le faisait dans les années 1980 !

Cela donne parfois lieu à quelques coups d'éclat cosmétiques à l'égard de certains grands joueurs. Par exemple, en Europe, les autorités s'amusaient à forcer Google à censurer les articles de journaux des résultats de recherche. Mais la plupart des dirigeants de nos États négligent de faire valoir que les plateformes bénéficient des données massives, des ressources très précieuses pour une contrepartie pratiquement dérisoire. Au total, on demeure loin d'une véritable régulation balisant la « souveraineté » des grandes plateformes.

Alors, faut-il se surprendre que les autorités étatiques se retrouvent dans la pitoyable position de devoir quémander quelques oboles aux plateformes devenues désormais aussi puissantes que les États eux-mêmes ?

Tant que les gouvernants se comporteront comme si les activités menées par les plateformes Web émanaient d'entités souveraines, naturellement exemptées des exigences qui s'appliquent au commun des mortels, ils se placeront en position de faiblesse. Les États seront de moins en moins en mesure d'infléchir les choix fondamentaux qui ont des impacts sur les populations. Les activités échappant à la fiscalité et aux autres règles risquent de se multiplier : des objets connectés aux pratiques d'obsolescence programmée, les plateformes souveraines imposeront leurs « conditions d'utilisation » à prendre ou à laisser par les « consommateurs ».

Il ne restera aux gouvernants qu'à s'accrocher à quelque vague espoir de réaliser un « deal » de temps en temps avec l'une ou l'autre de ces entités, désormais plus souveraines que la plupart de nos États !

RÉFÉRENDUMS

SUIITE DE LA PAGE 1

Désaccords au sein du groupe

Or le rapport révèle que les membres ont eu de la difficulté à s'entendre sur les objets devant obligatoirement être soumis à une consultation publique (un nouveau plan d'urbanisme, les projets de révision ou les plans particuliers d'urbanisme). Même chose pour un pouvoir d'initiative (une solution de remplacement au référendum et à l'ouverture des registres) ou la tenue d'une audience indépendante pour de grands projets.

Selon ce que *Le Devoir* a pu apprendre, l'idée d'un pouvoir d'initiative et celle d'une audience indépendante ont été soumises par Vivre en ville, mais les municipalités étaient fermement opposées à ce genre de contraintes. Dans le rapport, on peut lire que certains membres du groupe de travail estimaient que le règlement du ministre ne devrait pas prévoir un dispositif précis comme l'audience indépendante, « car cela irait à l'encontre du principe de laisser aux municipalités le choix des moyens par lesquels elles entendent favoriser la participation publique ».

En l'absence de consensus, les représentants du ministère ont donc tranché en se positionnant contre le pouvoir d'initiative et la consultation indépendante. Ils ont toutefois appuyé l'idée qu'au minimum tous les programmes particuliers d'urbanisme fassent l'objet de consultation.

Enfin, ils constatent qu'il n'y a pas non plus de mécanisme permettant aux citoyens d'intervenir quand une ville ne respecte pas sa propre



Martin Coiteux

PEDRO RUIZ LE DEVOIR

consultation publique. « Les recours des citoyens, disent-ils, seraient essentiellement limités aux tribunaux, une démarche longue et coûteuse », écrit le groupe de travail qui « invite le ministère à poursuivre la réflexion à cet égard ».

Au gouvernement de proposer quelque chose

À l'Union des municipalités du Québec (UMQ) on concède que les citoyens n'ont pas à l'heure actuelle de contre-pouvoir. « Il va falloir trouver un mécanisme », a expliqué au *Devoir* la mairesse de Châteauguay, Nathalie Simon, qui

travaille le sien au sein de l'UMQ. Par contre, dit-elle, les municipalités ne sont pas très bien placées pour le faire selon elle. « On peut faire juste un bout de notre chemin, on ne peut pas être juge et partie. » Le ministère des Affaires municipales, dit-elle, a « aussi un bout de chemin à faire en mettant en place une structure, un ombudsman, quelque chose qui pourrait répondre à cette préoccupation citoyenne là, les accompagner et, le cas échéant, forcer la municipalité à démontrer qu'elle a bien suivi la politique de communication publique qu'elle a adoptée. »

Les membres du groupe de travail mandatés par le ministre se sont toutefois entendus pour mieux informer les citoyens, notamment dans les avis publics. À l'heure actuelle, les avis publics concernant les consultations sont rédigés en des termes techniques qui parfois rendent difficile, par exemple, de comprendre quel lieu est soumis à la consultation.

Désormais, les avis devraient contenir un « texte explicatif du projet et sa justification ». Pour des projets précis, une carte devrait bien montrer l'emplacement, ajoute-t-on.

Enfin, les municipalités devraient prévoir le recours à des moyens de communication « diversifiés » en plus des avis publics, notamment sur le Web et les réseaux sociaux.

Au cabinet du ministre, on n'a pas voulu commenter le rapport dans le détail. « Il a permis d'alimenter nos réflexions », a expliqué l'attachée de presse du ministre Martin Coiteux, Marie-Eve Pelletier. « On poursuit les travaux en ce sens-là puis le règlement sur la participation publique va être publié au cours des prochaines semaines. »

Le Devoir

BARÇA

SUIITE DE LA PAGE 1

L'écoute de sa base et se lève contre les injustices. Son message a résonné fort.

Une prise de position en droite ligne avec son slogan, *Més que un club* (Plus qu'un club), prononcé pour la première fois en 1968. Ni sa popularité mondiale (chiffre d'affaires de 679 millions d'euros pour l'exercice 2015-2016), ni la présence de millions de partisans aux quatre coins de l'Espagne n'ont tenu le Barça à l'écart d'une tradition de combat de plus d'un siècle.

De tous les événements historiques

Le FC Barcelona a été fondé en 1899 par le Suisse Joan Gamper. En compagnie d'amis immigrants et Catalans, il a dès le départ établi que le Barça serait un club démocratique, populaire et ouvert à tous.

Fidèle à cette vision, le club de Lionel Messi est construit, encore aujourd'hui, sur le modèle coopératif. Ainsi, les membres-propriétaires, au nombre d'un peu plus de 140 000 socios, élisent le président du club.

En 1935, à la veille de la guerre civile espagnole, le président de l'équipe, Josep Sunyol, aussi député du plus ancien parti indépendantiste de la Catalogne (Esquerra Republicana de Catalunya) associe le club aux idéaux républicains. Sunyol paiera très cher cette prise de position : il sera assassiné un an plus tard par des soldats franquistes, lors d'un contrôle routier, alors qu'il était encore président du Barça.

Madrid, l'ennemi juré

La prise du pouvoir espagnol par le général Franco, en 1939, a aussi fait naître la plus grande rivalité de la planète soccer, qui déclenche les passions jusque dans les villages les plus reculés du globe.

Celui-ci interdit rapidement l'enseignement du catalan et son utilisation dans la sphère publique (journaux, livres, films...), ainsi que les manifestations culturelles typiquement catalanes. Il faudra attendre la mort d'El Caudillo, 36 ans plus tard, pour que la langue et la culture catalanes reprennent peu à peu leurs droits.

Grand partisans du Real Madrid, équipe associée au roi d'Espagne et au pouvoir centralisateur, le dictateur voit l'organisation catalane (comme la Catalogne dans son ensemble) comme un ennemi politique aux valeurs « anti-espagnoles ».

La rivalité sportive entre les deux plus grandes villes d'Espagne atteindra un nouveau sommet à partir de la célèbre demi-finale de la Coupe d'Espagne de 1943. Au match aller, Barcelone l'emporta facilement 3 à 0. Furieux, des membres du régime franquiste auraient menacé de représailles les joueurs du Barça, ainsi que leurs familles, en cas d'une seconde victoire. Résultat : au match retour, le Real lessiva 11-1 des Catalans traumatisés, se qualifiant ainsi pour la finale.

Pas étonnant qu'après la mort de Franco, en 1975, ce soit précisément lors d'un match du Barça contre le Real qu'éclata la première manifestation nationaliste catalane, alors que des centaines de personnes agitèrent des senyeras, le drapeau rouge et jaune de la Catalogne, qu'ils avaient auparavant cachés sous leurs vêtements pour les introduire incognito dans le stade.

Les affrontements qui mettent en scène les deux meilleures équipes espagnoles ravivent encore aujourd'hui de douloureux souvenirs. Une défaite aux mains du camp adverse lors d'un *clásico*, est considérée comme une véritable humiliation qu'il faudra péniblement digérer jusqu'au prochain choc des titans.

« Voir le Real remporter la Ligue des champions coup sur coup, ne fut pas agréable, confie Lluís Pérez, 27 ans et partisan du Barça depuis toujours. Mais cette saison le Barça va bien, et le Real vient de perdre contre Betis, une équipe médiocre. Moi et mes amis avons fêté ce revers toute la soirée mercredi dernier. »

La tradition du 17 min 14s

Le Barça est désormais l'un des clubs les plus décorés de l'histoire de son sport. Il attire les plus grands joueurs de la planète (les Messi, Suárez, Dembélé...) mais continue d'allier des joueurs locaux et d'être une organisation qui défend la culture et la fierté catalane.

C'est pour cette raison que les indépendantistes choisissent encore le Camp Nou (le domicile du Barça et plus grand stade d'Europe, avec ses presque 100 000 sièges) pour exprimer leurs opinions politiques. Ainsi, à exactement 17 min 14s de chaque match, depuis quelques années, des milliers de partisans scandent « Independència! » et agitent leurs esteladas, drapeaux pour l'indépendance de la Catalogne. À cet instant précis, pour rappeler la défaite de 1714 aux mains des Espagnols, et la fin de la souveraineté historique catalane. Comme si les partisans du Canadien de Montréal hurlaient des « Vive le Québec libre! » à 17 min 59s de chaque période au Centre Bell.

« Il y aura un match le 1^{er} octobre prochain, au Camp Nou, précise Núria. Si Madrid nous empêche de tenir notre référendum, ça sera le meilleur endroit pour exprimer notre colère. C'est ça, la force du Barça : nous donner une voix qui n'a besoin de demander de permission à personne pour rejoindre des centaines de millions de personnes dans le monde entier. »

Collaboration spéciale
Le Devoir

CANICULE

SUIITE DE LA PAGE 1

des 191 écoles de la CSDM sont climatisées, indique la commission scolaire.

Des élèves rencontrés dans la cour de l'école FACE, à la sortie des classes, disent souffrir de la chaleur. Ils boivent rarement l'eau des fontaines. « On sent qu'elle n'est pas fraîche. On va remplir nos gourdes à l'Université McGill, de l'autre côté de la rue, mais on n'a pas toujours le temps de le faire », dit une élève du secondaire.

« On apporte une bouteille d'eau de la maison, mais elle se vide rapidement : il fait chaud à l'école », ajoute une autre élève.

Accès déficient à l'eau potable

L'école FACE n'est pas la seule dans cette situation, selon une enquête menée par la Coalition Poids, qui milite notamment pour éliminer les jus de fruits et autres boissons sucrées des écoles. Une école publique sur cinq aurait un problème d'accès à l'eau potable. « Les fontaines d'eau sont fonctionnelles et faciles à trouver dans 78,9% des écoles », peut-on lire dans le rapport *Virage santé à l'école, 10 ans plus tard*, publié lundi.

Le problème est particulièrement criant près des lieux de repas, constate l'organisme. Ainsi, seulement 30,6% des écoles sondées rapportent que l'eau est offerte à proximité des lieux de repas.

Les données de cette « étude d'observation » ont été obtenues auprès de 284 parents siégeant au conseil d'établissement de l'école de leur enfant, écoles réparties dans 45 commissions scolaires et les 17 régions administratives du Québec.

La Coalition déplore également que certains établissements interdisent les gourdes d'eau dans les salles de classe, à l'exception des périodes de canicule. Les enseignants veulent éviter les dégâts, les distractions et les demandes trop fréquentes pour aller aux toilettes.

« Considérant l'importance d'apprendre aux jeunes à boire de l'eau régulièrement, ces freins à la consommation d'eau sont contre-productifs, écrivent les auteurs. Il faut plutôt les aider à développer le réflexe de choisir l'eau pour étancher leur soif et les garder bien hydratés pour que leur cerveau soit disposé à l'apprentissage. »

Une question de santé publique

La Direction de santé publique de Montréal insiste sur la nécessité de bien s'hydrater en période de grande chaleur. « La première règle est de s'hydrater. C'est clair que l'accès à l'eau est fondamental », dit le Dr David Kaiser au *Devoir*.

L'hydratation est cruciale pour les enfants de quatre ans et moins, les personnes âgées et les gens souffrant de maladies chroniques, rappelle-t-il. Même s'il fait très chaud, la Santé publique considère qu'il ne s'agit pas d'un épisode de « chaleur extrême ». Il faut pour cela qu'il fasse au moins 33 degrés Celsius durant trois jours consécutifs, et au moins 20 degrés durant trois nuits.

« Les élèves et les enseignants ont quand même plus de difficultés à se concentrer avec une chaleur comme celle-là », dit Geneviève Rioux, enseignante de français en cinquième et sixième année à l'école FACE. Lundi, elle a offert des périodes « de lecture et de calme » aux élèves. Ils avaient le droit de se lever pour aller boire. Au moins un autre enseignant a donné son cours dehors, à l'ombre. Plusieurs écoles ont aussi décrétoché la fin des classes plus tôt que d'habitude.

Violaine Cousineau, commissaire à la CSDM, se demande s'il ne vaudrait pas mieux fermer les écoles lors d'épisodes de grande chaleur —



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

À l'école FACE, à Montréal, la chaleur insupportable s'ajoute à des abreuvoirs pas toujours fonctionnels.

qui seront plus fréquents avec les changements climatiques. « J'ai demandé à la CSDM à partir de quelle température on ferme les écoles. On m'a répondu : une température ressentie de 43,9 degrés. C'est beaucoup », dit-elle.

La CSDM dit respecter les règles de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. D'après nos informations, il n'y a aucune politique sur l'utilisation de ventilateurs en classe. C'est une initiative laissée à chaque enseignant ou à chaque direction d'école.

Jus glacés au menu

À la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), le président, Sylvain Mallette, constate dans les écoles plusieurs problèmes liés à la canicule qui perdure. « Les profs qui voudraient installer l'air climatisé dans leurs classes ne peuvent pas parce que le système électrique ne sup-

porterait pas cette pression-là. Même le fait de brancher un ventilateur personnel, ça fait sauter le tableau blanc interactif. Et on ne parle même pas des fenêtres qu'on ne peut pas ouvrir parce qu'il n'y a pas assez de moustiquaires. On est loin de l'école du futur, là! »

À l'initiative de certains représentants syndicaux, certains commencent à prendre des mesures dans les classes. Le président de la FAE dit avoir vu une classe à 33,6 degrés Celsius. « À cette température, c'est carrément insupportable », lance-t-il.

Pour que leurs élèves demeurent fonctionnels, plusieurs professeurs vont jusqu'à acheter des boîtes de jus glacés, illustre-t-il. « C'est clair qu'avec la chaleur et le manque d'air, il y a des élèves qui deviennent somnolents et qui ont moins de capacité à rester concentrés. »

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com